

PRIX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2. frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veutte retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIX DES ANNONCES Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 2c. 6 l. 10 lignes et au-dessous, 3c. 4d. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-proprietaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franchises de port.

News Etrangères.

IRLANDE.

Troubles en Irlande.—Nous trouvons dans le Morning-Chronicle les tristes détails qui suivent sur une collision qui a eu lieu à Balling-Hassig, entre des soldats de police et des paysans des environs que la foire avait attirés dans cette ville. Un terrible événement est arrivé à la foire de Balling-Hassig. Tous les ans, le 30 juin, dans ce village, se tient une foire très-suivie. Tous les fermiers des environs s'y donnent rendez-vous, et l'on y envoie toujours un petit détachement de police pour y maintenir l'ordre. Vers sept heures et demie du soir, les affaires commerciales étant terminées, quelques hommes étaient restés près du champ de foire dans le voisinage du cabaret: au même endroit stationnaient dix-neuf hommes de la troupe de police. Deux hommes vinrent à se prendre de querelle. La police crut devoir intervenir; elle s'empara de l'un des deux combattants. Aussitôt plusieurs voix jetèrent ce cri menaçant: Il ne faut pas le laisser emmener! La foule grossit à chaque instant la menace à la bouche. La police bat en retraite emmenant ses prisonniers, non sans essuyer des coups de pierres et d'autres projectiles. Réfugiés dans son poste, la police y est serrée de près. La population, animée par le désir de sauver le prisonnier, envahit la cour et le jardin de la maison où la police était établie. Le détachement reçoit l'ordre de charger les armes. Bientôt il fait feu de la fenêtre et de la porte. Aucun magistrat n'était présent. L'acte de l'émeute (riot act) n'est pas lu. La première décharge n'est pas à poudre, mais à balles; elle fait de tristes ravages dans les rangs du peuple. Non content de cette première décharge, les hommes de la police font une sortie, fusillant à droite et à gauche. Beaucoup d'hommes tombent sous ce feu meurtrier: le peuple fuit dans toutes les directions, et la police, par prudence, croit devoir se retirer vers les casernes. Des chirurgiens sont mandés de Cork, pour donner des soins aux blessés, qui sont très-nombreux. Les blessures sont dangereuses, six personnes ont été tuées. Les scènes de douleur et de souffrance dont ont été témoins les chirurgiens et médecins qui ont pansé et opéré les blessés ne sauraient se décrire. Dans cette triste nuit, les cris des blessés, les lamentations de leur famille, au milieu de la stupeur et de la consternation générales, guidaient les chirurgiens dans leurs visites. Presque tous les blessés sont des fermiers ou fils de fermiers. Une femme de 23 ans a été tuée. Un homme de la police, M. Danson, a été blessé grièvement à la tête par des pierres. Le révérend M. H. Allinan, respectable curé de la paroisse, s'est empressé de porter des consolations aux blessés. 120 hommes de police sont sous les armes dans les casernes sur la route de Boudon. Un courrier a été envoyé au coroner, afin qu'il ait à se rendre sur les lieux. Le nombre des personnes tuées s'élève à 8. Il paraît, d'après les déclarations du sergent qui a été blessé par des coups de pierres, que sa troupe n'avait que des cartouches à balles. La police s'est dirigée en toute hâte vers les casernes, afin d'être mieux en état de s'y défendre, si la vengeance populaire venait à y chercher. Pendant la soirée, les 120 soldats de la police sont restés rangés en bataille devant la caserne, l'arme au bras, sur la grande route, bien que l'on ne vit apparaître aucun homme des populations rurales. Les prêtres sont venus sur la place même du champ de foire, administrer les secours de la religion aux moribonds. Une agitation extraordinaire règne dans tous les pays environnants. Heureusement, on a fait comprendre à la population que ce qu'elle avait de mieux à faire était de procéder judiciairement. La magistrature locale s'occupe de recueillir des renseignements précis sur l'affaire. Les parents des huit victimes et des vingt-cinq blessés sont décidés à obtenir justice des meurtriers. Le coroner a annoncé qu'il convoquerait 50 à 60 notables pour former un jury de 23 membres, qui sera appelé à statuer sur cette déplorable affaire. Le 12 de juillet, les orangistes ont renouvelé, en Irlande, leurs processions illégales, de manière à provoquer l'indignation des catholiques. Il y a eu entre les deux partis plusieurs attaques sérieuses; une surtout à Armagh, s'est terminée fatalement. Plusieurs personnes engagées dans la lutte ont été arrêtées, mais relâchées presque aussitôt. Les soldats paradèrent dans les rues toute la nuit, et restèrent sous les armes jusqu'au dimanche afin de permettre aux citoyens paisibles de satisfaire leur dévotion. Les journaux irlandais nous apportent de nouveaux détails sur la fâcheuse collision qui a eu lieu à Balling-Hassig, dans le comté de Cork. Les morts s'élèvent déjà, dit-on, à dix. D'après le journal de Cork, le détachement de police, au nombre de vingt hommes, a été poussé à toute extrémité avant de recourir aux armes pour se défendre. Renfermés dans un cottage de quatorze pieds de long sur dix de large, ces hommes se sont vu cernés de toutes parts, les portes et les croisées avaient été défoncées et le toit enlevé; il ne leur restait donc plus qu'à se défendre ou à mourir. Le nombre de leurs adversaires est prouvé par ce seul fait que chaque coup portait. Le petit nombre des morts et des blessés prouve aussi que l'on ne s'est point pressé de faire feu. —On écrit de Dublin, le 3 juillet: Hier un grand meeting a eu lieu dans la ville de Cavan, sur la grande place, devant l'Hôtel-de-Ville. On y remarquait des magistrats, des bourgeois, des nobles, des prêtres. Il s'agissait de former une association protestante et catholique, laïque et religieuse, dans le but de rétablir la tranquillité du comté et de venger la mort violente de M. Bell. On comptait plus de 5,000 personnes présentes.

Plusieurs résolutions, qui ont été successivement adoptées, sont ainsi conçues: Un exploit des Orangistes.—En l'honneur de l'anniversaire de la Boyne, une soirée orangiste a eu lieu à la Rotonde, à Dublin, le juillet. Les principaux acteurs de cette scène étaient le révérend Tresham Gregg et M. Ferrand, membre du parlement. L'assemblée était présidée par le révérend M. Eyre. La soirée a été ouverte par des prières chantées et psalmes. M. Ferrand, qui a pris la parole le premier, a dit que les ministres étaient traîtres à la religion, à la patrie, à la souveraine, à Dieu! Une voix: Peel est un imposteur, En chœur: c'est vrai! Une voix: Peel est un traître. En chœur: C'est vrai! M. Ferrand: C'est le pire traître qui ait jamais existé! Peel est le Maroto du conservatisme. Je prouverai qu'il a trahi sa patrie et sa souveraine. Une voix: Peel est un infidèle. En chœur: C'est vrai! Une autre voix: Nous ferons tomber le traître! A bas le traître! Ce que fait sir Robert Peel, continue M. Ferrand, le voici: Il fait élever sur le pavois par le grand parti tory, puis il a éloigné ceux qui venaient de le faire triompher en leur disant: Allez! je n'ai plus besoin de vous! Si Jacques II était encore sur trône d'Angleterre, il n'aurait rien fait de mieux que ce qu'a fait ce ministre. La chambre des communes est la plus corrompue qui ait jamais existé; elle a spolié les protestants de leurs privilèges et de leurs droits. Le révérend M. Tresham a pris ensuite la parole, déclamant contre le Pape, le papisme et Peel. Après cette soirée, les orangistes ont défilé dans plusieurs rues de la ville; faisant halte autour de la statue du roi Guillaume, ils ont proféré des vivats et des hurrahs pour le héros de la Boyne. On a remarqué dans cette procession plusieurs hommes qui tenaient à la main et agitaient des couteaux. La population était effrayée. A Trinity-Street, la confusion est devenue telle que c'était une véritable mêlée dans laquelle un jeune garçon a été blessé. A Westport il y a eu quelques désordres. Des gens de la campagne en étant venus aux mains, la police est intervenue, le peuple lui a lancé des pierres et il s'est efforcé de délivrer quelques prisonniers. Huit personnes tuées et trente blessées.—Une scène sanglante a eu lieu lundi le 30 juin dernier, à la foire de Balinhassig, près de Cork, en Irlande, dans un conflit entre le peuple et la police. La foule voulait enlever un prisonnier que conduisait la police, il a assailli à coups de pierres; alors les hommes du pouvoir ont chargé leurs armes, et ont tué huit des assaillants, et blâssé environ une trentaine. Tous les journaux qui nous sont parvenus blâment la police, et disent qu'elle a agi avec trop de précipitation.

ANGLETERRE.

La Reine d'Angleterre a passé tout récemment en revue la flotte à Spithead; dans cette circonstance, la souveraine de la nation maritime la plus puissante a pu voir les manœuvres embarrassées d'une flotte composée de quelques vaisseaux les plus beaux et les plus importants du monde. On répondait aux signaux si tardivement, qu'on paraissait ne point les avoir compris et il n'y avait aucune précision dans les mouvements. Les officiers, assurément, ne manquaient ni de talent ni de courage, et cependant ils n'ont pu maintenir l'ancien renom britannique. Le Trafalgar seul a répondu aux signaux et a manœuvré avec facilité et précision. L'équipage n'était pas complet, mais les hommes qui le composaient étaient habiles. Parmi les autres vaisseaux, il y en avait un qui comptait 80 marins habiles, et un autre 36, sur des équipages variant de 700 à 850 hommes. Nous sommes sincèrement peinés de la mortification que la Reine a dû éprouver à Spithead; mais nous aimons à croire qu'il en résultera un bien réel, en assurant un remède prompt et vigoureux à de pareilles déconvenues.—Extrait du Sun. —On lit dans le Standard du 4 juillet: Les funérailles de sir W. Follet ont eu lieu aujourd'hui. Le lord-chancelier, sir Robert Peel, lord Brougham, le vice-chancelier, et un grand nombre de juges et d'avocats assistaient au convoi. Le corps a été déposé dans l'un des caraux de Middle-Temple-Church. —Le montant des actions souscrites en Angleterre, pour les chemins de fer, s'élève à £100,829,000 sterling, divisés comme suit, en Angleterre.....£79,621,000 Ecosse.....9,858,000 Irlande.....11,350,000 £100,829,000

ESPAGNE.

La situation politique s'est de nouveau compliquée en Espagne. Des troubles sérieux ont éclaté en Catalogne au sujet de la quinta, sorte de conscription dont la principauté avait été jusqu'ici exempte, les ayuntamientos fournissant eux-mêmes directement le contingent d'hommes réclamé par le gouvernement de Madrid. A Esparraguera et en quelques autres villes si célèbres par leur exaltation, dans ces dernières années, la population en est venue aux hostilités les plus violentes contre les autorités municipales. Un alcade et plusieurs agents de la force publique ont été mis à mort dans le premier moment de colère. On a songé ensuite à constituer une junte centrale au nom de l'ancien régent; mais les troupes ont comprimé, ou ont pour mieux dire, prévenu une telle manifestation, et avait été entièrement sans fondement il eût été nié de plus compromis d'entre les mécontents sont maintes

nant en fuite dans les montagnes de Gironne et de Lérida. Le capitaine-général, don Manuel de la Concha s'est mis lui-même en campagne à la tête de cinq bataillons pour en finir avec ces soulèvements isolés, qui, d'une heure à l'autre, peuvent prendre le caractère d'une insurrection générale, et on annonce qu'il a dû s'enfermer dans Tarrassa et attendre, pour agir, de nouveaux renforts. Ces nouvelles, qu'on ne peut accueillir qu'avec réserve, indiqueraient une situation fort grave. Pendant la guerre de sept ans, jamais un chef pouvant disposer de cinq bataillons n'eût été contraint de se retrancher dans un village; il aurait librement tenu la campagne, quel que fût d'ailleurs le nombre et l'audace des ennemis. En quelle situation se trouverait donc le général Concha, si les populations l'avaient réduit à une défensive qu'à une si courte distance de Barcelone, on ne gardait pas même vis-à-vis des plus hardis partisans de l'infant don Carlos! Après cette espèce de prononciamiento que vient de faire Esparraguera, on comprend sans peine que la reine n'aille point, cette année, prendre les bains de la Puda, aux environs de cette ville. Le 18, la cour doit se rendre en droite ligne à Saragosse, et l'on espère encore que le cabinet abandonnera ce malheureux projet de voyage dans les provinces vasconnes, contre lequel tout le monde s'est élevé en Espagne, même au sein du parti modéré. Les réelles inquiétudes suscitées dans le pays par les rumeurs et les polémiques de toute sorte, dont le mariage de la jeune reine a déjà été l'objet, exigent impérieusement le prompt retour des princesses à Madrid. C'est là une nécessité politique d'autant plus urgente que le gouvernement est hors d'état de donner sur ce point satisfaction à l'impatience publique. Vingt fois tranchée par les partis, au gré de leurs espérances et de leurs ambitions, cette délicate question demeure encore, à vrai dire, insoluble; pas de projet qui, l'instant d'après, ne paraisse impraticable: pas de combinaisons que ne viennent, comme à plaisir, déconcerter les événements. Il est aujourd'hui impossible de se livrer à la moindre conjecture dont on ne puisse démontrer demain la parfaite inopportunité. Nulle autre part, l'irrésolution n'est aussi grande ni aussi pénible qu'à Barcelone, au conseil des ministres, auprès de la reine. Le gouvernement de Madrid hésite entre les deux candidatures qui maintenant paraissent avoir le plus de chances, la candidature d'un prince de Cobourg et celle de don Henrique, duo de Séville, fils puiné de l'enfant don Francisco de Paula. Le problème serait bientôt tranché sans doute, n'était l'intervention de la diplomatie européenne: mais cette intervention est aujourd'hui si impérieuse et si inquiète, elle suscite des difficultés si graves et de si nombreux embarras, elle s'exerce enfin de telle manière que la question, pour le moment, est devenue nous le répétons, insoluble, et que le cabinet de Madrid a dû, cette fois encore, prendre le parti de l'ajourner. Un journal de New-York rapporte le mariage d'une veuve âgée seulement de treize ans et demi, qui s'était mariée à son premier mari dans sa onzième année! —Un journal Américain rapporte que l'Empereur de la Chine a écrit une lettre au Président, qui avait six pieds de long et trois pieds de large.

Canada.

QUÉBEC, 9 AOUT, 1845.

Voici la correspondance du Pilot à laquelle nous avons fait allusion dans notre dernier numéro. Telles sont les avances auxquels on s'expose quand on veut marcher dans un chemin obscur et mauvais. Il est généralement glorieux d'être en but aux attaques d'un ennemi, parce qu'alors on a la conscience que l'on remplit son devoir; mais quand par ses démarches tortueuses et ses basses assiduités auprès des hommes du pouvoir, on s'expose aux coups de pieds de tous les partis, la situation devient un caractère. Comme dit Lamérais: ils lèchent les pieds des hommes du pouvoir, et se lèchent les lèvres ensuite: tout cela pour des marrons. —Monsieur, —la Gazette d'hier dit qu'elle est autorisée à nier que la place de solliciteur-général ait été offerte à M. Turcotte. Cette assertion a placé le savant Monsieur dans la position la plus humiliante, et, quelque peu élevée qu'il soit déjà dans l'estime publique, il sera rabaisé bien davantage, s'il n'est capable de donner une explication satisfaisante. C'est vous rendre simple justice, M. le rédacteur de dire de la manière la plus positive que M. Turcotte a donné distinctement à entendre à un grand nombre de personnes qu'on lui avait offert la place de solliciteur-général. Il est tout à fait notoire qu'il avait chargé des personnes de sonder les opinions dans le comté de Champlain, afin de savoir si dans le cas de résignation de la part de M. Guillet, et d'acceptation de la charge de solliciteur-général de sa part, il rencontrerait l'appui des électeurs de ce comté. Une erreur a été commise par la presse. Il a été généralement avancé que l'offre de cette place avait fait été à M. Turcotte par M. Viger, et le fait qu'il a supporté M. Viger à l'élection des Trois-Rivières, conduirait naturellement à cette supposition. J'ai raison de savoir cependant que M. Daly est le monsieur avec lequel M. Turcotte a eu des communications, et ceux qui connaissent l'habileté versatile du secrétaire en diplomatie, croiront sans peine que, sans se commettre, il pouvait faire croire à M. Turcotte tout ce qu'il désirait sur le sujet. —Il est difficile de croire, que M. Turcotte ait agi sous l'influence d'une sottise vanité, dans cette occasion, et qu'il ait entièrement trompé ses amis. Si le rapport avait été entièrement sans fondement il eût été nié de suite et sur la propre autorité de M. Turcotte. Mais

ce monsieur a gardé un silence entier. Il n'ose pas dire publiquement que cette rumeur était sans fondement, s'étant compromis auprès de tant de personnes. D'un autre côté, il est dans les filets du gouvernement, et n'ose pas l'embarrasser en disant la vérité. Il s'est jeté dans un embarras dont il se tirera difficilement. Quoiqu'il en soit, le temps va venir, et cela bien vite que toute la vérité sera connue au public, et que l'on trouvera que le talent de M. Daly pour l'intrigue n'a pas été suffisamment apprécié par le public. En même temps, M. Turcotte continuera à occuper la position la moins enviable possible dans l'estime publique. Sa réputation professionnelle a été gravement affaiblie par la presse ministérielle; son caractère comme homme politique a été irrémédiablement entamé et sa douce soumission à l'assertion autorisée de la Gazette prouve qu'il ne vent pas comme un homme de cœur (that he does not possess the feelings of a man). Procès du Comité Général de Secours pour les Victimes de des Incendies Récents. Québec, 4 août 1845. La séance hebdomadaire régulière a eu lieu ce jour. Présent: L'honorable R. E. Caron, président; Le révérendissime lord évêque de Montréal; Mgr l'évêque de Sidymé; Les révérends John Cook D.D., P. M'Mahon, B. O'Reilly, C. F. Baillargeon, A. Parant, G. Mackie et J. Cluston. Les honorables J. Neilson, W. Walker, A. W. Cochran L. Massue, T. C. Aylin et George Pemberton; A. Paterson, J. Bonner, E. H. Bowen, G. B. Faribault, H. S. Huot, H. Jessopp, A. Simpson F.-X. Méthot, J. Hale, le Dr. Kimlin, le capitaine Boxer, P. Symes, E. Burroughs, T. C. Lee, H. Burstall, A. Gillespie, R. Cassels, A. Durand, E. Burstall, J. Campbell, H. Lemesurier le Dr. Douglas E. J. Deblou, G. H. Parke, le Shérif Sewell, J. Chabot M. P., le Dr. Fisher, H. Atkinson, A. P. Sirois, P. J. O. Chauveau, M. P., Joseph Legaré fils, Grainger, H. S. Scott, N. Freer, B. E. Levey, Louis Plamondon, J. B. Fréchette fils, J. Munn, C. A. Holt, le Dr. Morrin et C. Sharples, écuyers. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire. Le président donne lecture d'une lettre du maire de Manchester renfermant une lettre de crédit pour £3,000 sterling, avec copie d'une résolution adoptée par le comité de Manchester, portant que la souscription de cette ville était destinée à secourir les personnes et non à rétablir les propriétés. Ainsi qu'une lettre d'Allan Gilmour, écuyer de Glasgow, au trésorier de ce comité, annonçant qu'à une assemblée publique tenue le 7 du mois dernier un comité avait été nommé pour procurer des souscriptions, et l'autorisant, en attendant à tirer sur MM Pollock, Gilmour & Co, pour £1500. Aussi d'une lettre du très honorable général sir James Kempt au comité de correspondance, exprimant sa profonde sympathie pour les incendiés et son regret que le mauvais état de sa santé l'empêchât de prendre une part active aux démarches faites en leur faveur à Londres. Le trésorier présente l'état suivant des recettes et dépenses depuis le 31 juillet jusqu'au 4 août inclusivement: Montant reçu suivant état du 31 juillet, £30,380 2 10 Reçu depuis 93 0 2 Total £30,473 3 0 Déboursés suivant le dernier état.....£11,017 19 7 Do depuis..... 530 5 0 11,548 4 Balance £18, 924 18 5 M. Bonner, secondé par M. Jessopp, propose de résoudre: Que les propriétaires de meubles soient considérés comme exactement sur un pied d'égalité avec les propriétaires d'immeubles à l'égard de toute indemnité ou secours accordé par ce comité, et que ce comité, dans la distribution des secours aux victimes des incendies récents, accordera aux plus nécessiteux d'entre eux une somme de 10 pour cent sur le montant de leurs pertes. A quoi il est proposé en amendement par M. Cochran, secondé par M. Pemberton: Que dans la distribution de secours, les personnes qui ont perdu des meubles ou effets mobiliers autres que des marchandises qu'elles avaient à vendre, si elles ont été laissées dans un état de dénuement par le feu, soient considérées comme ayant droit à tant pour cent de leurs pertes; et que le comité de distribution soit autorisé à faire à ces personnes une avance à compte de la distribution finale de secours, pour les mettre en état de remplacer les meubles ainsi détruits, autant qu'il sera nécessaire pour leurs besoins présents, cette avance ne devant, en aucun cas excéder £10. Et sur motion de M. Faribault, secondé par l'honorable L. Massue, il est Résolu que la considération des deux motions précédentes soit différée jusqu'à ce que le comité de statistique ait fait son rapport. Sur motion de l'honorable M. Pemberton, secondé par H. S. Scott, écuyer, il est Résolu que la somme de £500 soit mise à la disposition du comité de bâtisses pour mettre à effet la résolutions du 21 juillet d'ériger un bâtiment modèle en bois, ce bâtiment devant se faire à la journée. M. Simpson donne avis qu'à la prochaine séance il proposera de résoudre que durant l'incertitude actuelle, quant au montant des fonds qu'on peut espérer de recevoir, il est à propos de suspendre tous votes d'ar-

gent affectant des sommes considérables, et de mettre à part la somme de £5000 pour l'achat de bois de chauffage, de pain, et d'autres provisions pour l'hiver. Sur motion de l'honorable A. W. Cochran, secondé par H. Jessopp, écuyer, il est résolu que le comité de distribution ait instruction de nommer une personne de la part du comité pour évaluer, conjointement avec toute personne qui aurait été ou serait nommée de la part de la corporation à cet effet, toutes maisons ou autres bâtiments temporaires dans les faubourgs ruinés, à l'égard desquels on aurait demandé ou l'on demanderait au comité de distribution l'aide voulu par ce comité en pareil cas.

Les messieurs dont les noms suivent sont ajoutés au comité général, savoir : James Sewell, M. D., Ulric J. Tessier, T. W. Lloyd et Dunbar Ross, écuyers. Et le capitaine Boxer, le shérif Sewell et F. H. Bown, écuyers, sont ajoutés au sous-comité de distribution.

Le comité s'ajourne.
F. L. Montzambert,
Secrétaire honoraire.

Nous avons reçu un autre document imprimé par ordre de la chambre d'assemblée. Il contient plusieurs correspondances des ingénieurs du bureau des travaux sur la possibilité de procurer aux habitants de la partie inférieure du district des Trois-Rivières, l'avantage d'avoir un pont de glace tous les hivers, par le moyen de jetées qui seraient construites entre la batture à Léonard et la batture à Bigot, ainsi que la possibilité de faire arrêter la glace devant Québec tous les hivers. Ce document contient plusieurs lettres, celle de Samuel Keefer, éc., Ingénieur, qui était chargé d'examiner les lieux, nous paraît contenir tout ce qu'on peut faire connaître sur ce sujet, et nous la traduisons en partie pour l'information de nos lecteurs ; ce rapport est daté du 3 mars 1845 et adressé au Président du Bureau des Travaux Publics :

"En obéissance à vos instructions, datées du 31 janvier dernier, relativement à la construction de jetées pour l'établissement d'un pont de glace plus bas que les Trois-Rivières, vis-à-vis l'île Bigot, d'un autre entre la Pointe-Lévi et Québec, j'ai visité ces lieux ; j'ai obtenu des renseignements des personnes qui y demeurent, je crois être informé d'une manière très-exacte, et j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre, pour l'information du bureau, le résultat de mes recherches.

"D'abord quant à ce qui regarde la possibilité de former chaque année un pont de glace à l'une et à l'autre des places dont nous avons parlé, je n'ai aucun doute, qu'on peut faire beaucoup, par des moyens artificiels, pour l'accomplissement de cet objet.

"Le banc de sable de Gentilly qui se trouve vis-à-vis la paroisse de Champlain, plus bas que l'île Bigot, et où, selon le capitaine Bayfield, il n'y a pas, dans plusieurs endroits, plus d'un pied d'eau à l'eau basse, offre un bon moyen d'arrêter la glace et de faire geler la rivière plus tôt, et avec plus de régularité que jusqu'à présent, en construisant sur le fleuve des jetées de distance en distance ; sept seraient suffisantes, si elles étaient bien placées, mais l'effet serait plus prompt et plus étendu, si le nombre des jetées était plus grand, ce qui pourrait se faire facilement si on le jugait nécessaire par la suite.

"Dans quelques saisons, lorsque l'eau est basse, la glace gèle sur le banc de sable, et alors le fleuve est sûr de former un pont de glace, ce qui fait voir clairement l'effet que les jetées pourraient produire.

"Il faudrait placer les jetées par rapport au courant de la même manière qu'on a placé celles de la pointe St. Charles, plus haut que Montréal, pour qu'elles ne soient pas endommagées par l'effort de la glace, et elles ne devraient pas être plus élevées que le niveau du St Laurent, afin qu'elles ne fassent aucune résistance aux glaces qui passeront par dessus au printemps.

"On a remarqué que le St Laurent s'élève toujours au printemps avant que la glace parte, de six à huit pieds plus haut qu'il n'était en hiver, et quelquefois, même jusqu'à douze ou quinze pieds.

"Les sept jetées nécessaires dans cette place coûteraient environ £2,500 courant.

"A Québec, il faudrait au moins cinq jetées, mais plus larges et plus fortes que celles de Champlain. La place la plus convenable pour ces jetées serait une ligne tirée à travers le fleuve depuis la Pointe-Lévi jusqu'au rivage nord à angles droits avec le courant, et traversant le banc de sable qui s'étend depuis l'église. Cette ligne traverse la partie la plus étroite du chenal, et coïncide avec la place où l'eau a coutume de se congeler d'abord, en conséquence du resserrement où elle se trouve entre le point du banc de sable où la glace prend consistance et la glace mince qui se forment dans l'eau peu agitée du côté du nord.

"En plaçant deux fortes jetées à trois brasses environ de profondeur, (prises à l'eau basse) de chaque côté du chenal, avec une de plus au côté sud, à la moitié de la distance pour aller aux rivages et deux sur le côté nord, à environ 100 ou 200 verges, respectivement, de la première, sur la ligne dont nous venons de parler je n'ai aucun doute que la glace prendrait trois ou quatre semaines plutôt qu'elle ne le ferait sans cela, et qu'il s'y ferait un pont de glace chaque hiver.

"Pour que la glace du printemps puisse flotter sur les jetées, celles-ci ne doivent être élevées qu'au niveau des hautes marées des mois d'hiver qui sont deux pieds plus bas que le niveau des plus hautes marées du printemps.

"Ces cinq jetées coûteraient environ £9,400 courant.

"La seconde partie de mes recherches, c'est-à-dire l'effet que produirait sur la navigation l'érection de ces jetées, est une question qui mérite la plus sérieuse considération ; car toute personne qui a à cœur les intérêts de cette province doit voir qu'il faut absolument que le commerce ne rencontre aucune entrave et qu'on ne doit point s'exposer à retarder l'ouverture de la navigation au printemps, quelques importantes que puisse être une amélioration pour une localité.

"L'importance de cette question acquiert encore plus de poids par la considération que la province est maintenant doublement occupée de la construction de canaux dispendieux pour faciliter les communications entre les grands lacs de l'intérieur et l'Atlantique ; lorsque ces canaux seront achevés, il importera plus que jamais que la navigation soit ouverte de bonne heure.

"En faisant ces considérations, je suis d'opinion que l'amélioration que l'on propose serait dangereuse, pour les raisons suivantes :

1o. Pour les opérations que l'on veut faire à Québec. Il est à regretter qu'on ne puisse trouver aucun registre régulier des dates où les eaux ont gelées, où les glaces sont parties, et cela depuis un certain nombre d'années ; mais je crois qu'on en connaît suffisamment pour justifier la conclusion à laquelle j'en veux venir. Dans un rapport du Bureau de la Trinité de Québec, sur le sujet en question, on trouve une table qui indique qu'entre 1817 et 1844, il s'est formé pendant sept années un pont de glace sur le fleuve. On voit aussi par cette table que ce pont se formait au commencement de janvier et qu'il y demeurait jusqu'au 8 de mai. Il s'est formé quelquefois vers le 9 de mars et s'est brisé vers le 12 d'avril.

"En examinant les dates des premiers arrivages de mer au port de Québec, on voit que depuis 1801 jusqu'à 1844, trente-un arrivages, sur 44 ont eu lieu avant le 8 de mai, 23 avant le 8 mai, et 12 avant le 28 d'avril. En 1844, le *Great-Britain* arriva le 18 d'avril, et le pont de glace ne se brisa qu'au trois de mai. On dit que sa cargaison qui valait £100,000 devait se rendre à Montréal. Il éprouva en conséquence du pont de glace, quinze jours de retard. Outre ce vaisseau, plusieurs autres qui arrivèrent après lui, furent sérieusement endommagés par la glace.

M. Keefer conclut donc que des jetées rendant la glace plus forte et plus épaisse, le pont ne partirait que très-tard, et par là nuirait considérablement à la navigation. Il raisonne de la même manière par rapport aux jetées de Champlain, et il ajoute que ces jetées feraient un effet extraordinaire sur les inondations qui ont coutume d'avoir lieu entre les rivières de Batiscan et de Ste. Anne de la Pérade, et même tout le long du St. Laurent. Par conséquent M. Keefer termine sa lettre en conseillant d'abandonner le projet. Ses observations ont été confirmées par l'opinion d'un grand nombre de marins expérimentés.

Le Bureau des Travaux a été unanimement d'accord que les dommages que causeraient ces ponts de glace étaient entièrement disproportionnés aux avantages qu'en retireraient les habitants de ces localités. Le maître du Havre de Montréal a partagé cette opinion, et conséquemment l'entreprise sera sans doute abandonnée.—*Minerve.*

France Spéciale du Conseil de Ville.

8 août, 1845.

Présents :—MM. Simpson, McLeod, Robitaille, Connolly, Savard, Loyd, Plamondon, Scott, Wilson, Massue.

Son Honneur le Maire étant absent, A. Simpson, éc., a été appelé au fauteuil.

Le conseil ayant procédé à la nomination des Commissaires d'Ecole pour cette cité.

Sur motion de M. Lloyd, secondé par M. Massue, les messieurs suivants ont été nommés comme tels.

Le Revd. M. Cook, Le Revd. M. Baillargeon,
" Mackay, " McMahon,
" Squire, " Charest,
L'hon. M. Cochran, Jacques Crémazie, éc.,
Jeffery Hale, éc., D. Omeara, éc.,
James Dean, éc., F. X. Paradis, éc.,

Sur motion de M. Lloyd, secondé par M. McLeod, il a été résolu,

Que la somme de £4,500 soit mise à la disposition du comité des chemins pour l'élargissement de la rue St. Jean, pourvu que la dite somme soit suffisante en addition aux sommes contribuées par les propriétaires ou autres intéressés.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Lloyd, il a été résolu,

Que la somme de £1,000 soit appropriée pour paver la rue St. Paul, pourvu que les propriétaires paient deux années d'intérêt sur la dite somme et fournissent les madriers nécessaires pour faire les trottoirs.

Conformément à l'appel des membres de la Société Médicale de cette ville, les praticiens du district se sont assemblés mardi dernier, pour s'occuper de l'état de la médecine. Les messieurs suivants ont été nommés pour représenter la profession comme délégués à la Convention Médicale qui doit se former à Montréal, le 20 du courant :

Les docteurs Painchaud,
Morrin,
J. B. Blanchet,
Taché, M. P. P.,
Sewell.

Un hôtel appelé *Ocean House*, à New-Port, Isle de Rode, État-Unis, a été réduit en cendre dimanche dernier. On estime les pertes de l'édifice à 40,000 piastres, et l'ameublement à 20,000. On dit que les assurances prises pour l'immeuble s'élèvent à 30,000 et pour les meubles 8,000 piastres. Plus de 300 étrangers qui se trouvaient dans un instant sans abri, furent reçus dans les demeures des particuliers. Un monsieur Gardner a péri dans le feu.

COLLÈGE DE STE. ANNE.

Liste des prix décernés aux élèves des deux cours du collège de Ste. Anne, le 31 du mois de juillet 1845.

COURS LATIN.

PRIX DE SAGESSE DANS CE COURS.
Joseph Michaud et Jean-Baptiste Blanchet.

PHILOSOPHIE.

Analyse sur la religion.
Prix Philippe Casgrain ; 1 accessit, Joseph Giasson, 2d Louis Gauvreau.

Philosophie morale.

Prix Louis Gauvreau et Ph. Casgrain ; 1 accessit Charles Lebel, 2d Jean Lausier.

Philosophie Naturelle.

Prix Ph. Casgrain et L. Gauvreau ; acc. Chs. Lebel.

Architecture.

Prix Joseph Michaud, Charles Casgrain et J. Giasson ; 1 accessit, Louis Desjardins, 2d Eusèbe Dionne.

Anglais.

Prix Ph. Casgrain, Louis Gauvreau et J. Lausier ; 1 acc. Amable Dionne, 2d Charles Lebel.

RHÉTORIQUE.

EXCELLENCE.
Prix Florent Fournier ; 1 acc. Jules Bernier, 2d Lucien Otisse.

Analyse sur la Religion.

1 Prix Louis Blais, 2d Lucien Otisse et J. Bernier ; acc. Florent Fournier.

Vers Latins.

Prix Fl. Fournier et L. Blais ; 1 acc. J. Bernier, 2d Lucien Otisse.

Thèmes latins.

Prix Fl. Fournier ; 1 acc. J. Bernier, 2d L. Blais.

Versions Latines.

Prix Ls. Blais ; 1 acc. Fl. Fournier, 2d Achille Bertrand.

Interprétation latine.

Prix J. Bernier ; 1 acc. Ls. Blais, 2d Fl. Fournier.

Art poétique de Boileau.

Prix J. Bernier et Ls. Blais ; 1 acc. L. Otisse, 2d A. Bertrand.

Algèbre.

Prix Ls. Blais et Fl. Fournier ; acc. A. Bertrand, et J. Bernier.

Interprétation d'Homère.

Prix J. Bernier ; 1 acc. Fl. Fournier, 2d A. Bertrand.

Traduction de la Rhétorique en Anglais.

Prix L. Blais ; 1 acc. Fl. Fournier, 2d L. Otisse.

BELLES-LETTRES.

EXCELLENCE.

Prix J.-Bte. Blanchet ; 1 acc. Achille Fortier, 2d Victor Pelletier.

Amplification française.

1 prix J.-Bte. Blanchet, 2d A. Fortier ; 1 acc. Victor Pelletier, 2d Pierre Lagacé.

Vers latin.

Prix J.-Bte. Blanchet ; 1 acc. Joseph Blanchet, 2d Etienne Grondin.

Thèmes latins.

Prix Joseph Blanchet ; 1 acc. A. Fortier, 2d Et. Grondin.

Versions latines.

Prix Achille Fortier ; 1 acc. J.-Bte. Blanchet, 2d Joseph Blanchet.

Interprétation latine.

Prix Jos. Blanchet et A. Fortier ; 1 acc. J.-Bte. Blanchet, 2d John Gleason.

Belles-lettres.

Prix Joseph Blanchet ; 1 acc. Etienne Grondin, 2d P. Lagacé.

Histoire Ecclésiastique.

Prix Jos. Blanchet ; 1 acc. Et. Grondin, 2d François Babineau.

Grammaire Grecque.

Prix Etienne Grondin ; 1 acc. P. Lagacé, 2d J.-Bte. Blanchet.

Interprétation d'Homère.

Prix J.-Bte. Blanchet ; 1 acc. Jos. Blanchet, 2d A. Fortier.

Anglais.

Prix A. Fortier ; 1 acc. J.-Bte. Blanchet, 2d Et. Grondin.

VERSIFICATION.

EXCELLENCE.

Prix Auguste Béchard ; 1 acc. Eloi Dion, 2d Philippe Chalou.

Amplifications françaises.

Prix A. Béchard et E. Dion, 2d P. Chalou ; 1 acc. Pierre Gauthier, 2d Zéphirin St. Aubin.

Vers latins.

Prix Et. Dion ; 1 acc. A. Béchard, 2d Michel Coulombe.

Thèmes latins.

Prix A. Béchard ; 1 acc. E. Dion, 2d Ph. Chalou.

Versions latines.

Prix Auguste Béchard et Ph. Chalou ; 1 acc. E. Dion, 2d P. Gauthier.

Interprétations latines.

Prix A. Béchard ; 1 acc. E. Dion, 2d Z. St. Aubin.

Histoire universelle.

Prix Z. St. Aubin ; 1 acc. A. Béchard, 2d Ph. Calou.

Prosodie latine.

Prix Z. St. Aubin ; 1 acc. A. Béchard, 2d Ph. Chalou.

Grammaire grecque.

Prix Z. St. Aubin ; 1 acc. A. Béchard, 2d Narcisse Bonneville.

Arithmétique.

Prix E. Dion ; 1 acc. Ph. Chalou, 2d Louis Langlais.

Amplifications anglaises.

Prix A. Béchard ; 2d Ph. Chalou et Narc. Bonneville ; 1 acc. E. Dion, 2d P. Gauthier.

HUMANITÉS.

EXCELLENCE.

Prix Joseph Fafard ; 1 acc. Maxime Fortin, 2d Joseph Pelletier.

Amplifications françaises.

Prix Joseph Fafard ; 1 acc. Jos. Pelletier, 2d M. Fortin.

Amplifications Anglaises.

Prix Jos. Pelletier ; 1 acc. Jos. Fafard, 2d George Leboutillier.

Vers latins.

Prix Eusèbe Beaulieu, 2d Maxime Fortin ; 1 acc. Jos. Pelletier, 2d Jos. Fafard.

Thèmes latins.

1 Prix Jos. Fafard, 2d Jos. Pelletier et George Lebel ; 1 acc. David Bertrand, 2d Eusèbe Beaulieu.

Versions latines.

1 Prix Jos. Pelletier, 2d Jos. Fafard et Louis Fortin, 1 acc. George Leboutillier, 2d Bonaventure Caron.

Interprétations latines.

Prix Jos. Fafard et M. Fortin ; 1 acc. G. Lebel, 2d Jos. Pelletier.

Grammaire latine.

Prix G. Lebel, M. Fortin et Bonaventure Caron ; 1 acc. Jos. Pelletier, 2d D. Bertrand.

Prosodie latine.

Prix G. Lebel, Jos. Fafard et M. Fortin ; 1 acc. Jos. Pelletier 2d B. Caron.

Grammaire grecque.

Prix M. Fortin et G. Lebel ; 1 acc. B. Caron, 2d E. Beaulieu.

Géographie étudiée en Anglais.

Prix G. Lebel ; 1 acc. Jos. Pelletier, 2d Jos. Fafard.

ETUDES EN DEHORS DES CLASSES.

Dessins.

1 Prix Ph. Casgrain, 2d Michel Coulombe ; 1 acc. Jos. Giasson, 2d Joseph Michaud.

Musique.

1 Prix A. Béchard, 2d Chs. Casgrain et Jos. Blanchet ; acc. Lucien Otisse et Eusèbe Dionne.

Plain-Chant.

Prix Lucien Otisse et J.-Bte. Blanchet ; acc. Eloi Dion.

Déclamation.

Prix Ls. Blais, 2d. Lucien Otisse ; acc. Ph. Chalou.

Botanique.

Prix M. Coulombe ; 1 acc. Fl. Fournier, 2d Z. St. Aubin.

Horticulture.

Prix N. Bonneville ; 1 acc. P. Gauthier, 2d Z. St. Aubin.

Divers ouvrages pendant les récréations.

1 Prix Jos. Michaud et A. Béchard, 2d Fl. Fournier et E. Dion ; acc. La Langlais et Benjamin Langlais.

FIN DU COURS LATIN.

ENGLISH COURSE.

GOOD BEHAVIOUR AND DILIGENCE.

SUPERIOR CLASS.

Superior capacity.

Premium Elias Mailloux ; acc. Charles Deschenes and Philip Gauvreau.

French compositions.

Premium P. Gauvreau ; acc. C. Deschenes and E. Mailloux.

English Exercises.

Premium Fl. Mailloux ; acc. Joseph Hudon and Chs. Deschenes.

English grammar.

Premium E. Mailloux ; acc. Z. Giasson and F. Cyr.

French grammar.

Premium Z. Giasson and E. Mailloux ; acc. Elzear Gauvreau and Ph. Gauvreau.

Sacred History.

Premium Alfred Méthot and E. Mailloux ; acc. Alphonsus Casgrain and Ph. Gauvreau.

Ancient History.

Premium E. Gauvreau and E. Mailloux ; acc. Z. Giasson and Napoléon Lapointe.

Geography.

Premium E. Gauvreau ; acc. E. Mailloux and Z. Giasson.

Book-Keeping.

Premium E. Mailloux and E. Fauvreau ; acc. Z. Giasson and Napoléon Lapointe.

Practical Geometry.

Premium J. Hudon, E. Mailloux and Elias Proulx ; acc. Z. Giasson and E. Cyr.

Writing.

Premium Alp. Casgrain ; acc. Proulx and E. Mailloux.

THIRD CLASS.

Superior Capacity.

1st Premium Thomas Sirois, 2d Anthony Boucher and Charles Fournier ; acc. Charles Verreau and George Beaulieu.

French and English compositions.

1st Premium Chs. Verreau 2d A. Boucher ; acc. Sirois and Augustin Michaud.

English Exercises.

Premium Ths. Sirois and A. Boucher ; acc. G. Beaulieu and C. Verreau.

French Exercises.

Premium A. Boucher and Ths. Sirois acc. C. Verreau and G. Beaulieu.

French grammar.

Premium Joseph Perron and A. Boucher acc. Ths. Sirois and C. Verreau.

Translation of Authors.

Premium Ths. Sirois ; acc. A. Boucher and A. Michaud.

History of Canada.

Premium Charles Joncas and Ths. Sirois ; acc. C. Verreau and J. Perron.

The use of the globe.

Premium A. Michaud and C. Joncas ; acc. C. Verreau and Ths. Sirois.

Linear Drawing.

Premium Benjamin Langlois ; acc. Jos. Perron and Raymond Casgrain.

Arithmetick.

Premium A. Michaud and Ths. Sirois ; acc. C. Joncas and Benjamin Langlois.

Writing.

Premium A. Boucher and G. Beaulieu ; acc. J. Perron and C. Joncas.

SECOND CLASS.

Superior capacity.

1st Premium Edw.ard Mercier, 2d Gregory Lapointe ; acc. Augustus Bradley and Didymus St. Aubin.

English exercises.

<

Sacred History.
Premium Arthur Casgrain; acc. Jos. Hudon and P. Ennis.

Arithmetic.
Premium Charles Roy; acc. D. Coulombe and F. X. Hudon.

Reading.
Premium George Potvin; acc. D. Coulombe and L. St. Jean.

Writing.
Premium Adrien Sirois and Magloire Perrault; acc. D. Coulombe and Henry Simard.

PLAIN-CHANT.
1st ORDER.

1st Premium Lewis Roy, Joseph Perron and Thomas Sirois, 2d Alp Casgrain, Jos. Larcher and Fra. Hudon; acc. J.-Bte. Lepage and C. Verreau, 2d El. Gauvreau and Greg. Lapointe.

2D. ORDER.
Premium John Damour, P. Ennis and M. Perrault; acc. Arthur Casgrain and Jos. Beaulieu.

Horticulture.
1st Premium El. Cyriand Alex. Gauvreau; 2d Ed. Mercier, Ths. Soulard and C. Ouellet; ac. A. Fradey, J. Bte. Lepage and Charles Fournier.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

Navire Waterloo, Roberts, 16 Juin, Hull, J. B. Syme, en lest, p. P. Paquet.
Eglinton, Muir, 2nd July, Greenock, do. do. p. Germain St. Pierre.
Courtney, Jones, 18 juin, Liverpool, Atkinson Osborne & cie. do. Alexis Delisle.
Barque Bona Des, Brown, 20 juin, Liverpool, Sharples & cie. sel, François Thivierge.
Mayfield, Rigby, 27 do. do. E. & J. E. Oliver, en lest, p. Pierre Toussaint.
Lord Sandon, Welsh, 25 do. do. G. B. Syme, do. Cha. Bernier.
Lanarkshire, Turner, 1er juillet, do. Dean Roger & cie, do. p. 269.
Emma, Rhind, 25 juin, Newcastle, ordre do. p. Cyprien Langlois.
Brick Susanah, Wood, 17 juin, London, B. Hart & cie. Montréal, cargaison générale, p. Joseph Dick.
Sarah Richardson, Elliot, 26 juin, T. Stockton, Atkinson, Osborne & cie. charbon, p. 268.
Barque Cleopatra, Townsend, 28 juin, T. Froste & cie., en lest, p. François Rioux.
Robert Watson, Reid, 5 juillet, Belfast, A. Gilmour & cie. do. p. Isaac Forbes.
Oronoco, Butler, 20 do. New York, H. N. Jones, do. p. L. Jos. Lavoie.
Navire Lotus, Watson, 25 juin, Liverpool, A. Gilmour & cie. do.

Avis.

DERNIER JOUR

POUR LA RECEPTION DES ETATS DES PERTES.

Le délai pour filer les états des pertes par les incendies récents, a été finalement fixé à JEUDI le 14 du courant.

Par ordre, P. GINGRAS, Jr. Secrétaire, pro tem. Comité d'Invst. et de Distr.

8 août, 1845.

Par Encan.

Seront vendus MARDI le 22 du courant, à la Chambre d'Assemblée, les cartes suivantes:

100 QUINTAUX de farine par lots de 1 à 5 à la fois.

1 Poêle de fer, Plusieurs Chaudières. Blé, orge, seigle et autres effets. La vente à UNE heure précise, P. M. JEAN CHABOT, Membre du Comité de Distribution.

8 août, 1845.

CONCERT

D'OPERA ET DE BALLADES.

MADAME SÉGUIN, MR. FRASER ET MR. SÉGUIN.

Des théâtres royaux de Drury Lane et Covent Garden.

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront un concert vocal, au théâtre St. Louis.

LUNDI SOIR,

LE 11 AOUT 1845.

Billets d'admissions—Loges 5; parterre, 2s. 6d.—Le chant commencera à 8 heures.

On pourra obtenir des billets et des programmes à l'hôtel d'Albion, chez MM. Cary & cie., et à la porte du théâtre.

Québec, 9 août 1845.

APPRENTI DEMANDE.

UN jeune homme recommandable trouverait de l'emploi comme apprenti dans les ateliers de M. LOUIS LEMOINE, armurier-mécanicien, Haute-ville, rue St. Jean, près de la porte. Québec, 9 août, 1845.

SOUVENIR

DU

CALVAIRE.

OU

Manière d'ériger le Chemin de la Croix avec les pratiques de cette dévotion.

LES sousignés viennent de publier et offrent maintenant en vente le petit livre ci-dessus annoncé. C'est un volume in-32 de 64 pages avec couverture. Prix 2s. la douzaine, 22s. la grosse.

J. & O. CREMAZIE, no. 9, rue Ste. Famille.

Québec, 6 août, 1845.

Statuts Provinciaux.

A VENDRE chez les sousignés les Statuts Provinciaux de la dernière session. Version anglaise. J. & O. CREMAZIE, Rue Ste. Famille, no. 9. Québec, 7 août, 1845.

TABLEAU DES VENTES PAR LE SCHERIF—DISTRICT DE QUEBEC.

LIEU DE LA VENTE.	JOUR DE LA VENTE.	DESCRIPTION DES PROPRIETES.	SITUATION DE LA PROPRIETE.	NOMS DES PARTIES.
Bureau du Schérif, A la porte de l'Eglise de la Bte St. Paul.	11 Août,	Un lot de terre ou emplacement, le dit lot à peu près 49 pieds de front, sur à peu près 66 pieds de profondeur, avec maisons et autres bâtiments construits, circonstances et pendances.	Bue St. Paul,	Ear-Henry-Juchereau Duchesnay, vs. J. O'Connor, et Catherine Macnamara, épouse, vs. Jean Bte. Tremblay, A. Simon, vs. Jean Porter, Aew Stuart, vs. John Porter,
Bureau du Schérif, A la porte de l'Eglise de la Bte St. Paul.	12	Un lot de terre de 3 arpens de front, sur 40 arpens de profondeur, 2a. Un arpent et 8 perches de front sur 44 arpens et demi de profondeur. Le 1er et 2e arpens ou environ de largeur perpendiculaire, sur 6 bœux de profondeur. 2a. Un emplacement de 22 de front sur 34 pieds de profondeur, avec une maison en pierre à deux étages, circonstances et dépendances.	St. Pierre, Bue St. Paul.	St. Pierre, Bue St. Paul.
Bureau du Schérif, A la porte de l'Eglise de St. Antoine.	18	Un lot ou circuit de terre, de forme irrégulière, contenant environ trois quarts d'arpent de terre de front, sur deux arpens plus ou moins de profondeur, avec ensemble les bâtiments dessous construits.	St. Antoine de Tilly,	Jas Gibb, vs. Eliza Lane,
Bureau du Schérif, A la porte de l'Eglise de St. Antoine.	18	Un lot de terre d'un arpent et un quart de front, sur 3 arpens de profondeur, plus ou moins de front, sur un quart de front, sur un arpent et demi de front, plus ou moins. 2. Un lot de terre de deux arpens et un quart de front, sur un arpent et demi de profondeur, plus ou moins. 4. Un lot de terre de deux arpens de front, sur 5 à 6 arpens de profondeur, plus ou moins. 5. Un lot de terre de deux arpens de front, sur trente arpens de profondeur, plus ou moins.	St. Antoine de Tilly,	M-Marthe Gagnon, vs. Aug. Amable Kakkoun, August,
Bureau du Schérif, A la porte de l'Eglise de St. Antoine.	26 août.			

Attention! attention! CHAPEAUX - PARIS.

VENANT directement de PARIS par le Sydney, quelques caisses de chapeaux Français, satin velouté, comparables pour la nouveauté, l'élégance et la légèreté avec tout ce qui s'est vu jusqu'ici sur le marché de cette ville, et les seuls VÉRITABLES chapeaux Français à Québec.

Québec, 10 juillet 1845. J. B. CORRIVEAU.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans l'écurie. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Pour les particularités, s'adresser au sousigné sur les lieux, PIERRE BOISSONNAULT, AUSSI,

TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupé comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre. PIERRE BOISSONNAULT.

Sant-Michel 12 août 1845.

UN jeune monsieur, de bonne famille, qui désirerait apprendre la langue française, par principes, trouverait une pension bourgeoise dans une maison canadienne, très recommandable, situé à la campagne, dans un charmant local des environs de Québec.

S'adresser au bureau du Journal de Québec. Québec, 17 juillet 1845.

UN jeune Monsieur Canadien désirerait donner des leçons privées de Français, de Latin, d'Algèbre et de Mathématiques, chez lui ou à domicile, à des prix modérés.

Les certificats requis seront fournis. S'adresser par lettres à M. A. PLAMONDON, étudiant en droit, No. 10, rue du Jardin, Haute-Ville. Québec, 4 août 1845.

EFFETS TROUVÉS.

UN petit lit de plume, un coupon de drap brun, une pièce de batiste brune, et un chapeau d'homme. L'on pourra avoir des informations à ce sujet au bureau de ce journal. Si ces effets ne sont réclamés d'ici à quinze jours ils seront déposés entre les mains du Comité de Secours.

PIERRE GINGRAS, Canadière. 2e août, 1845.

Avis.

A VENDRE deux emplacements situés au faubourg St. Roch, du côté nord de la rue St. Joseph, appartenant à Dame Veuve JACQUES BEAUDON dit LARIVIERE. S'adresser à ETIENNE DALAIRE, écuier, à la Pointe-Lévi ou au bureau du sousigné Basse-Ville, rue St. Paul.

JOS. LAURIN, N. P. Québec, 18 juillet 1845.

AVIS

Aux Commissaires d'Ecoles-Modeles.

MRS. B. PETIT dit ST. PIERRE, instituteur de Kamouraska, offre ses services comme tel. Des certificats, tant du côté de sa moralité que de sa capacité pour l'enseignement, seront fournis. Kamouraska 25 juillet.

Avis.

LES sousignés informent le public que la Société ci-dessus existante entre eux sous les noms et raison de PLAMONDON & DRAPEAU, est, de ce jour, dissoute de consentement mutuel. Toutes affaires concernant la dite Société seront réglées par S. Drapeau, Imprimeur Propriétaire du "Courrier Commercial". A. PLAMONDON, S. DRAPEAU. 2e août, 1845.

Corporation.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE', Québec, 24 juillet 1845.

Le nommé François Luront ou Lurout, (Leroux ou L'Heureux ?) boulanger, décédé à Utica, Etats-Unis, a laissé une petite succession. Les parents du défunt, munis des papiers nécessaires, sont priés de s'adresser à Michel Weiss, Liberty St. no. 27, Utica. Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et de Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai. Par ordre des Directeurs de la dite corporation. DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et de Vict. c. 7, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, sept versements [en addition aux onze déjà demandés,] de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir: Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre de l'année mil-huit-cent-quarante-six. Par ordre des Directeurs de la dite Corporation. DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 16 juillet 1845.

ON a besoin d'un maître d'école pour la paroisse

Saint-Laurent, Isle d'Orléans. On exigera des garanties de moralité et de capacité. S'adresser au bureau de ce journal. 12 juillet.

Avis

EST donné que le sousigné curateur à la succession vacante de feu Peter George Richardson fera le 15 AOUT prochain une distribution finale des deniers de la dite succession entre les créanciers qui auront alors été légitimés. W. RICHARDSON. Québec, 17 juillet 1845.

Le sousigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et entaillées un excellent assortiment de microscopes qui grossissent 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.

Aussi, Un joli assortiment de montres et de bijouteries des meilleures manufactures anglaises.

B. VOHL, Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

FONDERIE DE Caractères à Imprimer, A MONTREAL. AUX IMPRIMEURS

ET Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le sousigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommencer en toute confiance les caractères manufacturés à sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, il sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 derniers par livre.

On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant une avance de 20 par cent.

12 juillet, CHS. T. PALSGRAVE.

Les papiers-nouvelles l'ont cet avertissement pendant six mois, une fois par semaine, auront droit à être payés en caractères, en achetant pour quatre fois le montant de l'avertissement.

Papeterie.

Le sousigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et enveloppes.

R. H. POOLE. Québec, 24 juin, 1845.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

Terrain à louer.

Le sousigné offre à louer un grand terrain situé près du PARC, qui pourrait servir de parc à bois, etc.

J. P. RHEAUM, Avocat et Procureur, Québec, 11 juin 1845.

EMPLACEMENTS SUR LES Plaines d'Abraham A VENDRE.

Le sousigné a divisé cette partie de la propriété connue sous le nom de ROSMOUNT, aux Plaines d'Abraham, adjoignant le champ des courses, en emplacements de 35 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, qu'il offre à vendre à perpétuité, pour la rente annuelle de 23 à 25 par lot, selon la situation. La propriété est dans le voisinage immédiat des Foulons et des chantiers de navires sur la rive du St. Laurent, et à une petite distance de la Pointe-Lévi.

JOHN BONNER. Québec, 30 mai 1845.

Faïence.

LA sousignée reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paquets de FAÏENCE comprenant un assortiment général.

J. PATERSON. Québec, rue St. Paul, 31 mai 1845.

AVERTISSEMENT.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Transatlantic Newspaper Office, 5, SOUTH JOHN STREET, LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles! TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE, 5, South John Street, LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général, CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Matérielle pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Ecosse, et par la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercures, puisées aux sources les plus pures pour les divers produits américains, puisées aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.

Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling. Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre par paiement.

AVIS.

Toutes communications doivent être affranchies et adressées à

Charles Wilmer, TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE, 5, South John Street, Liverpool.

Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de CHARLES WILMER, POINT de liaison avec Wilmer et Smith

USINE DE SAINT-PIERRE.

Isle-d'Orléans.

BUREAU A QUEBEC, No 13, RUE COUILLARD.

LES soussignés préviennent les inondés et le public en général qu'ils ont établi une usine pour la fabrication de

BRIQUES,

Tuiles pour Toitures, Carreaux pour trottoirs, Cuisines, Cours, Terrasses, Corniches, Arches, Dalles, etc.

Ils ont ouvert un registre où ceux des incendiés qui désirent obtenir le plus promptement de la brique provenant de leur manufacture, sont priés de venir mettre leur nom afin de pouvoir être servis selon leur rang d'inscription. Ils commenceront la livraison dans la première quinzaine d'août. Tous renseignements sur le coût, la quantité de briques requises pour des maisons de diverses grandeurs, etc., pourront être obtenus au bureau. SMOLINSKI ET AUBIN. Québec, 9 juillet 1845.

Encans du Soir.

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD,

BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hautes faites. N. B. Pour les détails voir les affiches. Québec, 10 juillet 1845.

Joalleries de dernier goût,

DE LONDRES;

MONTRES, HORLOGES, &c. &c.

Ardouin et fils,

HORLOGERS, BIJOUTIERS, &c.

VIENNENT de recevoir de Londres par le navire *Assis*, et autres vaisseaux, un assortiment d'effets dans leur ligne, surpassant de beaucoup en richesse, en goût, et en variété tout ce qu'ils avaient jusqu'à présent; parmi lesquels se trouvent: Chaines d'or pour dames et messieurs, Anneaux, Epinglettes d'or, plaquées, et en mosaïque d'or, Porte-crayons d'argent de dame et de messieurs; Cure-dents en or et en argent, unies et à figures; Chainons de manche; Epinglettes de Manchettes en or pour les dames; Riches bracelets de toilette et de deuil; Epinglettes à cheveux; Ornaments de tête; Porte-bouquets, Epinglettes à bouquets; Cachet d'or avec motto, Clefs de montres, Agrafes de ceinturons; Boutons de chemises en or et de deuil pour les Messieurs; Loquets d'or et plaqués; Vinaigrettes, Bouteilles à parfum, Epinglettes d'or, plaquées et de deuil pour les messieurs; Gardemontres d'argent; Couteaux à beurre et à fruits.

AUSI:

Une variété de Montres à leviers à patente et autres; Horloges d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

NO. 60, RUE JEAN.

Anneaux de noces et de deuil supérieurs. Viel or et viel argent achetés ou acceptés en échange. ON A BESOIN D'UN BON OUVRIER. Québec, 7 juillet, 1845.

CHAPELLERIE DE QUÉBEC

EN GROS ET EN DETAIL.

J. B. CORRIVEAU,

No. 9, rue Buade, Haute-Ville.

A REÇU par les derniers arrivages et offre maintenant en vente l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver à Québec de tous les articles qui font partie de son commerce.

Il appelle particulièrement l'attention de ses connaissances et du public en général sur le choix recherché de

Chapeaux de Castor, Satin Velouté

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

de toutes grandeurs et qualités, comprenant les modes les plus nouvelles et les plus élégantes.

Il a aussi en main un assortiment étendu de CASQUETTES de tous genres pour hommes et pour enfants. Tous ces articles ayant été importés par lui directement, d'Europe, il peut les offrir aux prix les plus modérés de ce marché.

—AUSI—

Chapeaux à ressorts et Chapeaux gris ventilateurs, de Paris, les mieux adaptés à la saison d'été, qu'on ait encore eus en Canada.

CHAPEAUX FRANCAIS,

expressément commandés par lui pour le marché de cette ville et qui rivaliseront pour la légèreté, l'élégance et la qualité avec tout ce qu'on a pu offrir jusqu'ici en ce genre.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 31 mai 1845.

F. E. GARANT,

8, RUE ST JEAN,

Manufacturier et Teinturier

DE

PELLETIERIES,

OFFRE EN VENTE A SON MAGASIN,

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public, ainsi qu'au militaire, de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis l'établissement de son nouveau magasin, et il espère mériter le même patronage à l'avenir.

Chapeaux de Castor de Paris, de Londres et de New-York, de Vivourne et de soie pour hommes et enfants; Casquettes de drap, de toile et de soie cirée pour do., Couvertures do.; Gilets et Caleçons de Chamois; Stocks, Gants de buck-skin; Galons de soie militaires et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; AUSI, Un lot de Peaux de Caribou blanches et boucannées.

Il sera prêt à recevoir avec reconnaissance toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été, et il se flatte de les remettre dans le meilleur ordre. Les personnes qui ne peuvent les envoyer sont priées de lui en laisser avis à son magasin. Répare chapeaux de Castor et de Vivourne à demande.

Préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds. On peut se procurer semelles en crin approuvées par la Société Médicale de Londres, et déjà éprouvées par des familles de Québec comme préservatif.

ALMANAC des affaires.

A MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 23 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant, en la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 37, porte voisine de M. Ed. Gignas, carrossier. Québec, 10 juillet 1845.

LE Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côté Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier. J. Rte. PRUNEAU, Notaire. Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE,

A ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch. Jos. LEFEBVRE Notaire. 2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 13, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

LE Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard. J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur. 30 mai 1845.

O. GIROUX,

CHIMISTE ET DROGUISTE. RUE ST. JEAN, No. 24.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

AVIS.

Dlle Euphrosine Langlois, Couturière, a établi sa résidence Rue St. François, Faubourg St. Roch, No 61. Québec, 2 Juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. 1er mai, 1845.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. 1er mai, 1845.

GEO. FUTVOYE,

ENCANTEUR, COURTIER

ET

Agent général;

QUAI NAPOLEON,

PORTE PRESCOTT, QUÉBEC.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Juin, 1845.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES:

EEAU de vie d'Olard & Co.

Genièvre de Kuypers
The twanky
Indigo
Raisin de Corinthe
Sucre raffiné
Sucre blanc
Mustards, etc
Et, attendu chaque jour, Cassonade Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO. Rue St. Jacques.

Québec, 26 mai 1845.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU

PHENIX

DE LONDRES.

CETE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAI de Gillespie,

ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. GILLESPIE, GRENSHIELD & Co. Québec, 4 juillet 1845.

MOYEN DE SAUVER BEAUCOUP DE SAVON ET DE TRAVAIL.

LETTRES PATENTES ROYALES,

Données le 4 mars 1844



Poudre brevetée (PATENT)

DE WARD,

POUR LAVER ET NETTOYER,

MANUFACTURÉE AU

Laboratoire des Alcais d'Oldbury, pres de Birmingham.

LES avantages particuliers obtenus par l'usage de cette poudre, consistent en ce que l'on épargne: Premièrement, au moins la moitié du savon nécessaire lorsque l'on se sert de soda.

Secondement, beaucoup de travail dans le lavage. Troisièmement, la couleur de la toile et des autres étoffes est bien supérieure à celle que l'on peut obtenir par toute autre moyen. Enfin, les effets étant nettoyés en beaucoup moins de temps, ils durent plus longtemps.

Cette poudre est employée de la même manière que le soda, à tremper, laver, et bouillir, dans la proportion d'environ 4 cuillères à table par 10 gallons d'eau.

La poudre devrait toujours être dissoute dans de l'eau avant d'être employée; et il est particulièrement recommandé de faire tremper le linge dans cette eau pendant environ 12 heures. Après avoir fait bouillir le linge, il est nécessaire de le rincier dans de l'eau fraîche.

N. B. On garantit que cette poudre n'affectera pas les effets mêmes plus fins.

A vendre en gros et en détail par les soussignés. METHOT CHINIC & Cie.

Québec, 24 avril 1844.

Remède pour les VERS.

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,

Garanti pour tous les cas.

LE meilleur remède qui ait jamais été découvert pour les vers: non seulement il les détruit, mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'excès de la bile ou du mucus qui abonde dans l'estomac et les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système, et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même lorsqu'on ne découvre pas de vers. La médecine étant agréable au goût, aucun enfant ne pourrait refuser de la prendre, pas même le plus délicat. Des observations claires et pratiques sur les maladies résultant des vers, accompagnent chaque bouteille. Préparé et à vendre en gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez

JOHN MUSSON, Agent.

Montréal, 17 novembre 1843.

Cher Monsieur,—J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer ci-joint le témoignage d'un médecin de cette ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans divers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermifuge a été éminemment efficace; et par les demandes qu'on en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il mérite à si juste titre. Je demeure, cher Monsieur,

Votre serviteur, R. W. REXFORD.

M. REXFORD,

Monsieur,—Ayant, il y a quelques semaines (sur votre recommandation accidentelle) été induit à essayer l'effet du vermifuge Canadien de Winer, sur un de mes patients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour l'expulsion des vers de Winer assésinai pleinement mon attente comme remède guérissant radicalement, non seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais plusieurs autres cas de la même nature. Je suis, Monsieur,

Votre humble serviteur, H. SCOTT, M. D.

Montréal 17 novembre 1843.

Sous le patronage de la faculté médicale.

MAL ARRÊTÉ!—SANTÉ RÉTABLIE!!

J. WINER'S

CHEMICAL RED DROPS

And universal family Ointment.

POUR guérir les écorchelles ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases; les enflures blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tumeurs dures, les affections de la gorge et du cou; les dartres écaillées, sèches et humides; le scorbut, la démangeaison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (n'importe la place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tumeurs dures (dispersant l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencé, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez

JOHN MUSSON, Agent.

A vendre:

3,000 ACRES DE TERRE.

Dans les townships suivants:

3e Rang. S. E. No. 20, Lot No. 22.	BROUGHTON. 6e Rang. S. E. Lot No. 27.	10e Rang. Lot No. 17.
	BRANDON. 10e Rang. Lot No. 16, et Lot No. 17.	
	KILKENNY. 8e Rang. N. O. Lot No. 15, S. E. " " 14, S. E. " " 9.	
	ELY. 6e Rang. Lot No. 20.	
	ACTON. 7e Rang. Lot No. 40.	
	WARWICK. 6e Rang. S. E. Lot No. 8.	
	CHESTER. 1er Rang. Lot No. 16.	6e Rang. S. O. Lot No. 17.
	WOLFSTOWN. 6e Rang. N. E. Lot No. 27.	

Aussi environ un cent d'écrits de Miliciens.
L. G. BAILLAIRGE, Avocat, No. 3, rue du Parloir, Haute-Ville. Québec, mars 1845.